

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 6 AOUT 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2026

**Décision du Maire
Virement de crédits n°5 au budget principal 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 6 août à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Marie-France CROIX, Mathilde POPINEAU, Pierre HILY-BLANT

Secrétaire de séance : Marie-France Croix

Excusés ayant donnés pouvoir : Sylvain Duloutre a donné pouvoir à Pierre Hily-Blant, Jean-Luc Pesle a donné pouvoir à Marie-France Croix, Célie Chaneac a donné pouvoir à Sébastien ODDOS, Yann Davin a donné pouvoir à Mathilde Popineau.

Absents : Alric MATHIEU

▲ Décision du Maire– Virement de crédits au budget principal 2026 n°5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la Délibération n°2022-098 du conseil municipal en date du 14 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la Délibération n° 240404-11 du conseil municipal en date du 4 avril 2024 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Mme Annie PRAT, maire, informe le Conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 1641 « Emprunts en euros » sont insuffisants pour permettre le règlement du remboursement en capital de la dette prévu au cours de l'exercice 2026.

Mme la Maire a validé le virement de crédits suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2131 – Bâtiments publics

Diminution des crédits : – 350,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 – Emprunts en euros

Augmentation des crédits : + 350,00 €

Ce virement est équilibré et ne modifie pas le montant total de la section d'investissement du budget principal 2026.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

La Maire, Annie PRAT

The image shows a blue ink signature of Annie PRAT. The signature is written in a cursive style and is placed over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SARCENAS' around the top and 'Sarcenas' at the bottom, with a small emblem in the center.